

LA CITE

URBANISME ARCHITECTURE
ART PUBLIC

ET SON
SUPPLEMENT
TEKHNE
CONSACRE A
L'INFORMATION
ET LA TECHNIQUE
DU BATIMENT

1926

VOLUME VI NOV.-DEC. NUM. 4

REVUE MENSUELLE BELGE
LA CITÉ

URBANISME □ ARCHITECTURE □ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ BELGE DES URBANISTES
ET ARCHITECTES MODERNISTES (S. B. U. A. M.)

REDACTEURS :

MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

COLLABORATEURS

ARCHITECTES :

Richard ACKE (Courtrai); H. P. BERLAGE (La Haye); H. J. BIRNSTINGL A. R. E. B. A. (Londres); Gaston BOGHEMANS (Menin); J. BORLEE (Jodoigne); Victor BOURGEOIS (Bruxelles); Ch. CONRARDY (Bruxelles); Julien de RIDDER (Bruxelles); Marcel GUILLEMINAULT (Paris); Léon GRAS (Anvers); J. E. HOEBEN (Bruxelles); V. HUSZAR (Hollande); LE CORBUSIER SAUGNIER (Paris); Edw. LEONARD (Anvers); J. J. P. OUD (Rotterdam, Hollande); Jozef PEETERS (Anvers); Gust. SCHLEICHER (Allemagne); F. SEROEN (Bruxelles); Raym. THIBAUT (Bruxelles); Carlos THIRION (Verviers); Henri VAN DE VELDE (La Haye, Hollande); Théo van DOESBURG (Paris); P. VORIN (Paris); E. A. VAN TONDEREN (Bruxelles).

CRITIQUES D'ART :

Maurice CASTEELS (Bruxelles); André de RIDDER (Anvers); Elie FAURE (Paris); FIERENS-GEVAERT (Bruxelles); Julien LEONARD (Paris); Paul LEON (Paris); Jacques MESNIL (Paris); Léon ROSENTHAL, Paris), etc.

TECHNICIENS :

Charles de GRONCKEL (Bruxelles); A. KNAPEN (Bruxelles); L. J. SERIN (Bruxelles), etc., etc.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « La Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, 58-62 Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT: Belgique, 25 francs; Etranger, 30 francs. Le numéro, 2 fr. 50. Les abonnements peuvent se prendre en versant leur montant au crédit du Compte chèques postaux n° 166.21 (Revue : « La Cité ».) Moyennant un supplément de 3 francs les numéros seront envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

T E K H N E

REVUE D'INFORMATION CONSACRÉE A
L'ARCHITECTURE, L'URBANISME, L'ART PUBLIC
ET A LA TECHNIQUE DU BATIMENT

1^{RE} ANNÉE (NOUVELLE SERIE) NUMERO 4

LE NOUVEL IMMEUBLE DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL A GENÈVE

En 1922, s'ouvrait le concours pour l'érection, à Genève, du nouvel immeuble du Bureau International du Travail. Un jury international désignait l'architecte suisse G. Epiteaux comme vainqueur du tournoi, et lui confiait le soin de diriger l'exécution du nouveau bâtiment.

En deux ans et demi environ l'œuvre était achevée, offerte aux jugements et aux critiques.

Voici quelques données qui aideront à mesurer l'importance du problème posé. Il s'agit d'un vaste immeuble de bureaux devant servir et abriter une administration dont l'organisme s'élève à 350 personnes environ et dont les locaux se répartissent généralement en : bibliothèque (165,000 volumes, avec possibilité d'augmentation journalière de 30 volumes); salles de réserve de matériel et d'équipement des bureaux, ainsi que des nombreuses publications du B. I. T. sortant d'impression; hall d'assemblées, diverses chambres de comités; une salle de lecture attenante à la bibliothèque. Il était aussi requis que le bâtiment fut compris avec pos-

sibilités d'agrandissements futurs, et s'accordant parfaitement avec le site environnant (les bords du lac de Genève). Enfin, la dépense totale ne pouvait dépasser — éclairage et chauffage compris — 3 millions de francs suisses.

« The Architect's Journal » (août 1926) publie, accompagnant un article de M. Kennedy, des photos d'ensemble et de détail ainsi qu'une réduction des plans de la réalisation, due à G. Epiteaux. La description de l'immeuble a été faite à maintes reprises par les journaux. A distance, le bâtiment offre une masse rectangulaire assez simple et uniforme — et qui ne gagne certes pas à être approchée. M. Kennedy, qui en a visité l'intérieur, ajoute : « C'est bien satisfaisant, si l'on veut, mais cela ne conquiert pas. Et pourtant, continue-t-il, le nombre des bâtiments administratifs vraiment modernes n'est pas énorme et il y avait ici belle occasion de montrer en quelle mesure l'architecte d'aujourd'hui peut aider l'administrateur ». Et de fait, si l'on met à part quelques détails d'innovation pratique (l'ascenseur continu, d'amples placards servant de vestiaire à chaque bureau privé.

SUPPLEMENT AU VOLUME VI. — N° 4 DE « LA CITE ».

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL A GENÈVE

42

SUPPLEMENT AU VOLUME VI. — N° 4 DE « LA CITE ».



Architecte : George EPITAUX

Cliché du « Bouwkundig Weekblad »

le dispositif des doubles fenêtres à ouverture simultanée, etc.), l'ensemble de l'ouvrage est, à vrai dire, bien inoffensif. Pour n'être pas injuste M. Kennedy fait remarquer qu'en somme une clause essentielle, et qui n'était pas inscrite au programme, était en soi la principale difficulté à vaincre : il fallait plaire à plus de cinquante nations!

Il est donc vraisemblable que l'architecte, après avoir strictement réalisé l'utilitaire, ait voulu flatter le sentiment. Il s'est donc mis à « décorer » afin que les bureaux proposés prissent un air lointain de palace — car il est admis que le palace a droit d'entrée internationale. Le budget était pourtant assez limité. Et il eut sans doute mieux valu que la dépense affectée aux monumentales et par trop classiques rosaces, corniches, candéla-

bres, bas-reliefs divers, — et surtout à cette inexplicable masse surélevée qui prétend mettre un « accent », purement décoratif d'ailleurs, sur la masse de l'édifice — que cette dépense eut servi, par exemple, à réaliser plus d'innovations véritables dans le confort et l'aide précieuse que pouvait apporter l'architecture à l'administration qu'elle a pour tâche de servir. Peut-être eut-on évité, ainsi, bien des illogismes et des fades réminiscences.

Ajoutons, pour conclure, que les matériaux du gros œuvre sont : le béton armé pour l'ossature générale; le granit pour les sous-sols et rez-de-chaussée; la pierre pour les murs extérieurs du premier étage, les autres murs étant faits de pierre artificielle.

CONCOURS POUR LE PALAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS A GENÈVE

L'intérêt que l'on porte dans les milieux professionnels belges à cet important concours, s'est manifesté par la publicité qui lui a été donnée dans les revues d'architecture, par l'étude que les principales associations professionnelles en ont fait, plus particulièrement par le voyage à Genève organisé par la Société Centrale d'architecture de Belgique et auquel un grand nombre de confrères ont pris part.

On peut espérer dès lors que la Belgique sera représentée dans cette joute internationale par une équipe nombreuse. Nous ne pouvons qu'applaudir au généreux labeur de ses participants et former des vœux pour leur succès.

Cependant — sans vouloir refroidir leur

enthousiasme — il nous sera permis de nous faire l'écho d'après critiques qui ont été adressées de divers côtés contre l'organisation de ce concours.

Elles firent tout d'abord l'objet d'une lettre ouverte adressée il y a plusieurs semaines déjà par l'architecte allemand Bruno Taut au jury du concours. Etant donné l'intérêt de cette lettre et la haute personnalité de son auteur nous avons estimé intéressant de donner une traduction du texte néerlandais publié par le « Bouwkundig Weekblad » d'Amsterdam.

Dès l'ouverture du concours les sociétés d'architecture hollandaises avaient, elles aussi, insisté sur les frais considérables que la par-

» participation au concours occasionnerait aux concurrents; elles avaient adressé une pétition au gouvernement néerlandais en vue d'obtenir un subside qui aurait permis de défrayer quelques architectes choisis par leurs pairs. Cette pétition n'eut point de suite.

C'est encore dans le « Bouwkundig Weekblad » (n° du 23 octobre) que fut publié une protestation fort justifiée contre le délai trop limité du concours.

« Le jury — y est-il dit — s'est-il bien rendu compte de ce que l'on exige des participants tant comme travail de conception que comme travail de dessin et de calculs? On en douterait vraiment? Ou bien aurait-on voulu ne faire appel qu'aux hommes de routine, aux grandes « firmes » d'architecture à production « rapide »? Pourquoi cette précipitation? Il ne s'agit pas d'un édifice utilitaire dont il faut hâter le rendement financier, mais d'un monument consacré à la glorification d'une idée. »

L'auteur de la protestation rappelle que le délai pour le concours du Palais de la Paix — édifice d'importance considérablement moindre, — fut de huit mois et que pour d'autres concours publics — tel celui de l'hôtel de ville de Rotterdam — il fut de dix mois.

A la suite de cette protestation et des adhésions qu'elle rencontra le Bond Nederlandsche Architecten (B. N. A.) et la Société Architectura et Amicitia (A. et A.) adressèrent au jury du concours pour le Palais de la Société des Nations une pétition concernant une prolongation du délai accordé aux concurrents. En voici le texte :

« Les bureaux de la « Maatschappij tot Bevordiging der Bouwkunst », du B.N.A. et de A. et A. après avoir pris connaissance du programme du concours pour la

» construction du Palais de la Société des Nations, prennent la liberté d'attirer l'attention du jury sur ce qui suit :

» Il va de soi que le délai alloué en vue de la remise des projets constitue une des prescriptions les plus importantes du programme. Sans aucun doute le jury n'a décidé de fixer ce délai à six mois, qu'après avoir mûrement réfléchi et il a basé cette décision sur l'appréciation qu'il s'était formée, pour autant que la chose lui fut possible sans qu'il n'élabore le projet, sur l'importance du travail demandé.

» Or, il appert aujourd'hui lors d'une étude plus complète du problème et lorsqu'on détaille les questions secondaires, qui — après la conception de l'ensemble — exigent une étude architectonique et technique, minutieuse, que le délai consenti est trop limité. Des concurrents qui craignent qu'ils ne pourront terminer en temps voulu leurs projets, ont fait entendre des protestations. Etant donné qu'il s'agit ici d'un édifice qui, comme le jury l'exprime fort justement, « par la pureté de son style, l'harmonie de ses lignes, est appelé à symboliser la gloire pacifique du XX^e siècle », il serait hautement déplorable que le délai du concours puisse être cause que ses résultats ne répondent point à votre attente.

» Pour ces raisons les soussignés estiment devoir insister vivement afin que le délai accordé aux concurrents soit prolongé de quatre mois et qu'en conséquence la date de la remise des projets soit fixée au 25 mai 1927. »

Des associations d'architectes de France, Belgique, Allemagne et Suisse ont fait savoir au B. N. A. qu'elles adhéraient à cette pétition. Nous attendons avec impatience la décision du jury que nous ne manquerons pas de faire connaître à nos lecteurs.

V. R.

PLAN DU CENTRE DE LA VILLE DE BRUXELLES

D'après une carte au 5000^e, topographée en 1892 par l'Institut cartographique militaire.

Nous avons ajouté sur ce plan, en gros pointillé la partie de la rue des Lombards qui n'y figurait pas encore. (Dans le coin en bas à droite).



Nous publions ce plan dans le but de faciliter à ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec la topographie de Bruxelles, la compréhension de l'article que M. Victor Bourgeois consacre dans « La Cité » à la « Vieille Boucherie ».

LETTRE OUVERTE AU JURY DU CONCOURS POUR LE PALAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS A GENÈVE

L'ampleur du sujet, la beauté du site, le désir, exprimé de ne recevoir que des projets rationnels, enfin, et non le moins, l'éclat du nom, engagent les architectes d'entrer dans cette arène glorieuse. Le programme approfondi et soigné, qui constitue de la part du jury un travail remarquable, est particulièrement attrayant.

Tous ces faits m'incitent à méditer le programme du concours, mais ils m'obligent également à exprimer publiquement mon opinion, car l'étude de ce programme m'a conduit à une conclusion négative, celle de ne pas prendre part à la joute. On dirait qu'il existe une contradiction irréconciliable entre l'objet du concours et son organisation, — entre le but et le moyen — contradiction telle que si on suivait cette méthode jusqu'au bout, une contradiction analogue dans la construction même du palais pourrait en être la conséquence. Il s'agit de faire choix d'un architecte parmi tous les architectes des 58 Etats du globe. Le programme exige de chacun de ces innombrables architectes un plan d'ensemble à l'échelle de 1 à 200, et des plans de détails; une description minutieuse des fondations, du chauffage, etc., un métré comprenant vingt pages. Le travail demandé correspond à celui exigé pour un projet définitif. Par conséquent, d'après les barèmes des honoraires en vigueur en Suisse, il devrait être rémunéré au taux de 1.2 p.c., ce qui, pour un édifice évalué à treize millions de francs, serait 156,000 francs, alors que le montant total des primes ne s'élève qu'à 165,000 francs. L'heureux gagnant du premier prix touchera donc, à moins d'un accord entre lui et la Société des Nations, et quoique son projet recommandé pour exécution devra être remanié conformément aux desiderata de cette Société, comme indemnisation unique définitive, 50,000 francs, soit moins du tiers de la somme allouée par le barème des honoraires suisses. Comme au

surplus les projets primés deviennent la propriété des organisateurs du Concours et que d'autre part le concept « propriété » n'a pas été explicitement défini, il n'existe aucune garantie au sujet de la protection du droit d'auteur.

Font partie des obligations imposées aux concurrents : la production d'un certificat « valable » de capacité, en tant qu'architecte exécutant. Qu'arrivera-t-il, si un projet génial remporte le premier prix, et qu'à l'ouverture des enveloppes, il appert que son auteur ne peut faire état d'une situation indépendante ni même d'aucune clientèle. La protestation d'un seul membre du jury forcerait tous les autres à s'en tenir au programme et par le fait même à refuser tout prix, même de 2,500 francs, car la preuve de « capacité » est une des conditions sine qua non du concours.

Au surplus, il est contraire au souci péremptoire de respecter strictement l'anonymat, — tant pour le nom que pour la nationalité, — de faire du contenu des enveloppes d'identifications un des éléments du projet soumis. J'estime cependant, que ces objections-là pourront être surmontées grâce à l'intégrité et au tact tant du jury que de la Société des Nations.

Il n'en subsistera pas moins ce qui suit : On peut admettre que les 58 Etats enverront au moins mille projets. Pour se conformer aux prescriptions rigoureuses du programme, et dans l'espoir d'obtenir la commande, chaque compétiteur fera de son mieux; tout en ne tenant même pas compte de son propre travail, il dépensera de 5 à 10,000 francs. Cela revient à dire que pour arriver à choisir un seul architecte, il aura été dépensé tout à fait inutilement, une somme improductive de 5 à 10 millions de francs et sans que le travail propre des architectes ait été rémunéré; en tenant compte de ce travail, on en arrive à une somme représentant plusieurs fois le

coût de la construction elle-même, somme qui sera jetée à l'eau.

Cet ensemble de circonstances favorise les architectes arrivés et disposant de capitaux; c'est une grande injustice contre l'Idée, — en l'occurrence, la meilleure Idée de 58 Etats, car malheureusement, les porteurs d'Idées ne sont jamais cousus d'or.

Ainsi donc, Messieurs du Jury, vous avez renoncé au travail des architectes doués qui ne font pas encore partie du monde des profiteurs, « Welt des Profits ». Mais voyons ce qui vous attend vous-mêmes, lors de l'arrivée des mille projets. Pour un premier examen, vous pendrez à la cimaise au moins le plan de situation, les plans du rez-de-chaussée, et une perspective de chacun des projets; cela fera six mètres par projet, au total six kilomètres de cimaise. Alors même, qu'au premier tour vous ne consacriez que cinq minutes par projet, et tout en travaillant activement huit heures par jour, avant d'avoir terminé le deuxième et troisième triage, la répartition des prix, l'examen de la question de l'exécution du projet, la rédaction du rapport, il vous faudra disposer au moins de quatre semaines de travail.

Même si en l'occurrence l'argent ne jouait aucune rôle, la puissance du capital n'en formerait pas moins une partie intrinsèque du programme, volume luxueux, coûteux, dont la présentation fait songer à une architecture avec des colonnes grecques, des frises, des guirlandes et des sculptures, tout comme le style international qui est l'opposé et l'ennemi de cet effort grave, disséminé peut-être, mais qui se retrouve chez tous les peuples, pour « la pureté du style et l'harmonie des lignes », ainsi que vous l'avez si bien dit dans votre introduction.

Je crois être d'accord avec de nombreux

collègues en doutant que de cette manière on puisse créer un édifice, appelé à symboliser la gloire pacifique du 20^e siècle. Ce sont vos belles paroles qui, tout en éveillant des espoirs provoquent des réponses tacites ou non, semblables à la mienne; ce sont elles qui rendront sensibles à un grand nombre la différence entre la gloire pacifique du 20^e siècle et l'écart entre leurs moyens pécuniaires et ceux nécessaires à la réalisation de leurs aspirations.

Les soucis financiers imposés aux participants ne pourraient-ils être entièrement écartés? Pourquoi ne pas fournir un programme gratuit, pourquoi ne pas exiger de simples esquisses du plan terrier à 1 pour 500; un seul croquis architectural en quelques traits? Vous redoutez, en ce cas, — et avec raison, — d'être submergés par des milliers de projets? D'autre part, tout concours de ce genre devient impossible lorsque la conception de la majorité du jury est inconnue. Pourquoi ne pas choisir de quelque autre manière un certain nombre d'architectes auxquels on ne demanderait pas autre chose que ce qui vient d'être dit? Dans ce cas il n'y aurait pas lieu de distribuer des prix; on ne décernerait que des mentions d'honneur et la commande serait la récompense du lauréat. En somme il ne s'agit pas de découvrir le plus « beau » projet, mais bien le meilleur architecte. « Pureté de style, harmonie des lignes, gloire pacifique du 20^e siècle » sont des mots, qui impliquent des obligations, dont une m'a amené à écrire cette lettre. L'affaire est en route et ne peut plus être arrêtée. Puissent mes paroles contribuer néanmoins à ce que de cet instrument partiellement désaccordé, les notes pures seules retentissent.

Bruno TAUT.

(Traduction libre pour « La Cité » par C. S.)

LA CITÉ-JARDIN DE SURESNES (SEINE)

Une étude, assez complète et pourvue de nombreuses illustrations, due à M. A. Goissand, a paru dans « La Construction Moderne » (29 août 1926).

Aperçu général. La cité doit couvrir une surface de 35 hectares, dont la forme générale est un vaste carré complété par un triangle équilatéral à deux côtés légèrement incurvés.

L'emplacement de la Cité-jardin — sur un vaste plateau (sauf une déclivité vers la gauche), protégé des vents et fort bien encadré — a été choisi admirablement. Les moyens de communications existants, reliant le pays environnant à Paris, sont nombreux.

L'Office des Habitations à Bon Marché du Département de la Seine a confié la réalisation de la cité-jardin à l'architecte Maistrasse.

Le terrain, acquis à des conditions assez onéreuses, est relativement restreint.

Aussi l'architecte dut-il envisager la construction, pour une partie, de maisons collectives à étages.

Le **plan d'ensemble** est axé sur les deux voies principales qui conduisent à la capitale. Le second, le boulevard de Versailles, est appelé à devenir une voie de grand trafic. A la terminaison de cette artère prolongée se trouve une place carrée, entrée de la cité et point de départ de la voie axiale, conduisant à une place demi-circulaire d'où partent les diverses artères de circulation (dont deux voies divergentes et un boulevard périphérique).

Le « centre social et commercial » de la cité, est une place de vaste dimension, au centre même de la composition. Ouverte sur des perspectives heureuses, cette place sera bordée de maisons collectives avec boutiques, et d'immeubles publics.

Le **tracé des voies** est autant que possible rectiligne, pour le meilleur lotissement. Ses voies elles-mêmes, toutes pourvues de perspectives diverses, et sans monotonie, interrompues par des places ou des carrefours.

Les îlots jouissent tous, et chacun diversement, de situation avantageuse ou de points de vue agréable.

A l'heure actuelle, deux parties (un groupe d'habitations à l'entrée de la cité et un groupe scolaire à pont d'avenue) sont achevées.

Les maisons d'habitation. — L'architecte Maistrasse a préféré à la construction de maisons isolées, celle de groupements de 2 à 3 petites maisons, « ce qui permet, dit-il, de ménager des points de vue, des espaces libres, enfin de réaliser une composition générale d'ensemble ».

Une raison péremptoire est l'économie sérieuse que le groupement par 2 et 3 maisons apporte à la construction, au chauffage, ainsi qu'à la répartition des charges de voiries et d'édilité.

Le groupe réalisé actuellement comporte 9 bâtiments collectifs (sur caves), dont 3 d'angles.

Ces bâtiments, orientés Nord-Sud, sont séparés par de grands espaces ombragés, pour les jeux et les enfants. Les trois bâtiments d'angles comprennent dans leur ensemble 72 logements, tandis que les six bâtiments intermédiaires, semblables, en comprennent 120 et couvrent une superficie de 1,656 mètres carrés.

Les maisons individuelles, au nombre de 13, sont groupées par 2 et 3.

La superficie moyenne de chaque lot est d'environ 300 mètres avec 50 mètres de surface construite. Ces maisons, situées en retrait de 5 mètres sur l'alignement des voies, sont élevées sur caves. Elles comprennent au rez-de-chaussée : un porche, une entrée avec escalier montant à l'étage et descendant aux caves, une salle à manger, une cuisine, une chambre à coucher et un water-closet; à l'étage, 3 chambres et un débarras. Les façades orientées Est et Ouest.

Au centre de l'îlot est le bâtiment à usage de **lavoir** avec service de bains. L'installation de ce bâtiment comprend :



LA CITE-JARDIN DE SURESNES

M. Maistrasse, Architecte

Groupe I réalisé : Plan du rez-de-chaussée

Le plan général de la Cité-Jardin a été publié dans le n° 8, p. 143, du vol. IV de « La Cité ».

(Réduction d'un cliché par udans «La Construction Moderne»)

1. Deux chaudières à vapeur semi-tubulaires avec groupe alimentaire et injecteur de secours.

2. Deux réservoirs de 1,500 litres, en tôle galvanisée (pour l'eau chaude du lavoir et des bains).

3. Deux bouteilles closes de 300 litres en tôle galvanisée avec fond démontable (pour l'eau chaude des lavabos).

4. Un réservoir de 2,000 litres en tôle galvanisée, réchauffé par serpentin à vapeur (pour recueillir la lessive usagée des cuiviers).

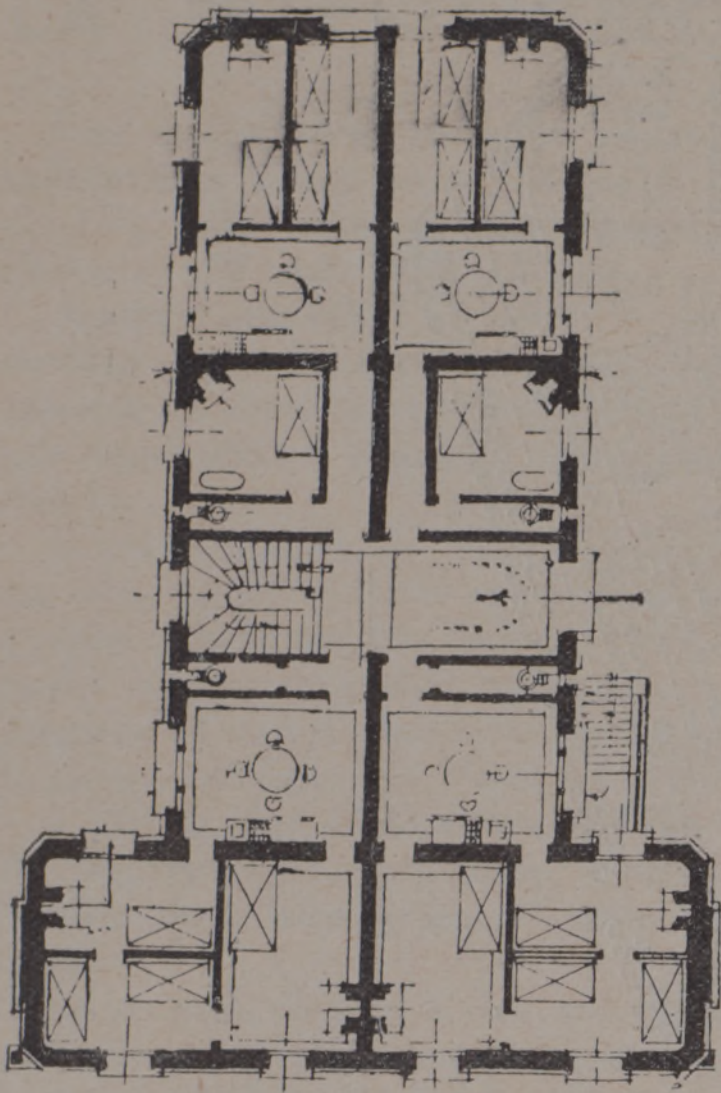
5. Un cuvier avec appareil d'aspersion à jet continu.

6. Deuxessoreuses centrifuges mues électriquement.

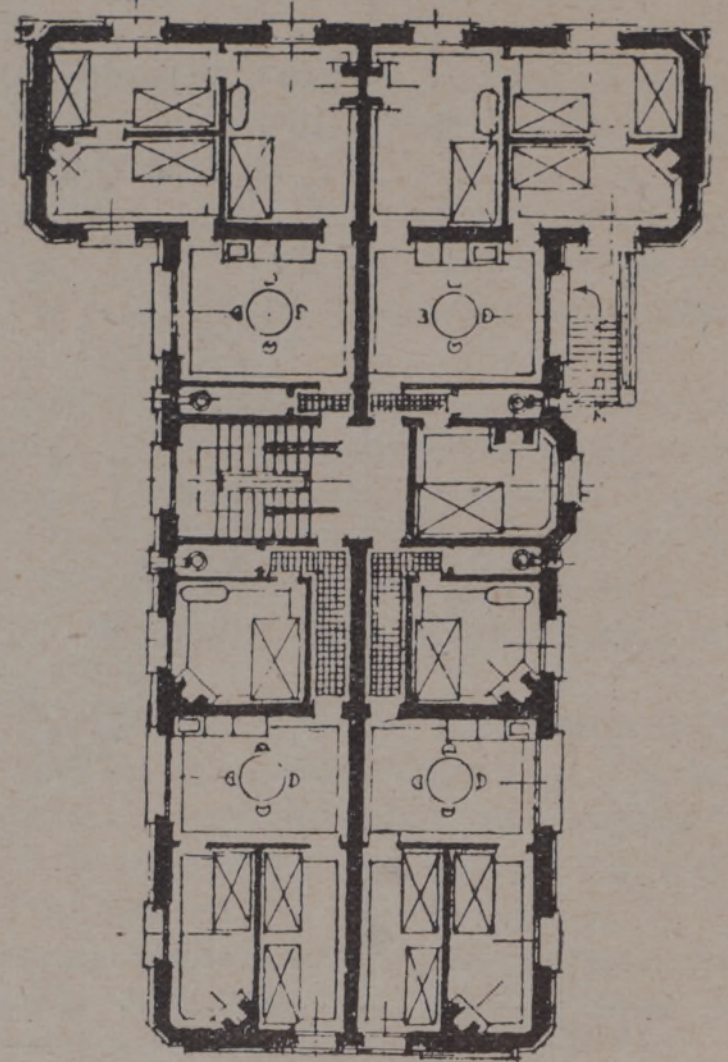
7. Deux séchoirs à vapeur comprenant chacun 7 tiroirs verticaux avec barres d'ébardage.

8. Un matériel de lavoir avec bac d'essorage de 1,000 litres et des batteries pour les laveuses avec 6 tables d'essoreuses en tôle galvanisée, 15 tréteaux roulants, 1 appareil distributeur à jetons pour la lessive et l'eau chaude.

Le service des bains comprend 6 cabines et 22 cabines de douches.



rez-de-chaussée



étages

CITE-JARDIN DE SURESNES

M. Maistrasse, Architecte.

Six bâtiments semblables.

(Réduction d'un cliché paru dans «La Construction Moderne»)

Voici enfin quelques détails sur le mode de construction des divers bâtiments :

CAVES en meulière hourdée au mortier de chaux hydraulique; cloisons en briques. Descentes de caves, extérieures. Couloirs, au long des murs de façade, où sont placées toutes les canalisations facilement accessibles.

Plancher haut en béton armé.

MURS de façade en briques — soubassement en meulière, enduits de ciment. Linteaux et balcons en béton armé enduit en ciment spécial.

MURS de refend en briques. Cloisons en carreaux de plâtre.

PLANCHERS des étages en béton armé avec hourdis creux en poteries. Parquets et

carrelages. Menuiserie généralement en chêne. Murs intérieurs peints à l'huile.

Escaliers en ciment armé, à volée droite, dont les murs sont revêtus de carreaux de grès. Les rampes en fer, avec dispositif spécial pour les enfants.

HAUTEUR du rez-de-chaussée : 3 m.; du premier étage : 2 m. 80, des autres étages : 2 m. 70.

CHARPENTE de sapin. Couverture : tuiles mécaniques à emboîtement. Tuyaux de descente des eaux pluviales et canalisations d'eaux usées : fonte. Eviers en pierre dure avec siphon démontable.

L'électricité et le gaz complètent l'installation parfaite de ces logements.

LA CITÉ ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME
6

NUMÉRO
4

L'ARCHITECTURE MODERNE ET UTILITAIRE

(P L A N C H E S I A V I I I)

Un livre, qui classe et qui unifie. Et une documentation précieuse de l'effort universel vers une architecture.

En préface, le D^r A. Behne situe ce que nous appellerions volontiers son « angle de prospection ». Une analyse, légitime et fort logique, le fait remonter dans l'abstrait d'une humanité primitive, à la recherche des données primordiales du problème : construire. D'où il déduit succinctement l'équilibre vers quoi s'orientent les tentatives actuelles les plus fécondes.

Puis vient le classement des noms et des idées, une manière d'organisation des forces acquises, où il est aisé d'apercevoir la joie et l'enthousiasme du critique, avide des manifestations audacieuses et vivantes de la très vieille architecture et qui marque avec une sorte d'orgueil les efforts et les succès nouveaux!

Les noms qui s'alignent d'abord — et leurs œuvres — imposent l'admiration des premières et décisives libérations : Berlage, Messel, O. Wagner, la Bourse d'Amsterdam, les bâtiments Wertheim à Berlin, ceux de la Stadtbahn à Vienne.

(*) *Der Moderne Zweckbau*, von Adolf Behne, mit 100 Abbildungen. Drei Masken Verlag. A. G. Wien.

LA CITÉ. NOV. - DEC. 1926.

Frank Lloyd Wright, son œuvre surprenante et son influence en Europe. Puis cette conclusion qui termine le premier chapitre : « Les formes académiques et les styles sont définitivement rejetés, la notion de « Façade » est abandonnée peu à peu. Cependant « la Maison » offre les mêmes données à résoudre ».

Le chapitre II s'intitule — marquant la caractéristique d'un stade nouveau — « L a M a i s o n » disparaît; on envisage l'espace pour lui donner forme ».

Ici, trouvent place les révélations qu'ont apporté les plus grandioses travaux des ingénieurs. Et la liste des architectes novateurs s'ouvre avec les noms et les œuvres de P. Behrens, W. Gropius, Henry Van de Velde, dont est signalée, une fois encore, l'influence considérable qu'il exerça sur le renouvellement, la « guérison » pour mieux dire, de l'architecture européenne.

Nous nous bornerons à citer après le nom et l'œuvre de E. Mendelsohn, qui achèvent le second chapitre, les noms bien connus des architectes suivants qu'A. Behne place dans le chapitre III : « On n'envisage plus de formes dans l'espace, mais plutôt la réalité utilitaire à quoi l'on donne forme » : Haring et Scharoun, Tatlin, Ad. Loos, Le Corbusier et ses confrères français, dont les maîtres furent Perret et T. Garnier, V. Marchi, Bruno Taut, Mies von der Rohne, Mendelsohn, Van 't Hoff, Oud, Rietveld, etc.

Ce chapitre III, qui termine la partie critique de l'ouvrage d'A. Behne, est assurément une très vivante révélation des efforts considérables accomplis par les plus courageux réalisateurs. C'est vers la plus grande pureté formelle assurant la plus parfaite précision utilitaire que s'orientent les tentatives radicales et sincères des architectes modernes.

E. H.

LA RECONSTRUCTION DE LA "VIEILLE BOUCHERIE,"

Est-il possible d'étudier le problème de la « Vieille Boucherie » autrement qu'en fonction du quartier dont elle était un des éléments essentiels? Examinons donc d'abord le côté urbanistique de la question.

A l'origine de Bruxelles, la rue du Marché-aux-Herbes était une importante voie de communication unissant les portes de Flandre et de Schaerbeek; jusqu'en 1380, date de la construction de l'Hôtel de Ville, elle fit fonction de Grand'Place en son centre, lequel resta un marché jusqu'en 1850.

Quant à la « Vieille Boucherie », elle fut édifiée en 1566, détruite par le bombardement de 1695 et reconstruite dans le style du XVII^e siècle par l'architecte De Bruyn. C'est également à ce moment que fut décrété l'alignement du côté Nord du Marché-aux-Herbes. Malgré les avertissements donnés par les techniciens, notamment par les confrères Dhuique et Van Montfort, en 1913, des soins suffisants ne furent pas apportés à la conservation de l'édifice et la « Vieille Boucherie » s'écroula en 1917. Le nombre élevé de propriétaires (ils étaient, paraît-il, 180) rendait très difficile la restauration.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION

Faut-il conserver le caractère du Marché-aux-Herbes et, par conséquent, l'alignement actuel?

Le rôle essentiel du Marché-aux-Herbes a toujours été de constituer une voie de circulation et, s'il s'est combiné avec celui du marché, c'est que dans le passé, les exigences de la circulation étaient moins constantes et radicales qu'aujourd'hui. Mais ne constatons-nous déjà en 1380 que la Grand'Place se met à l'abri, c'est-à-dire face à l'Hôtel de Ville? Il n'est plus opportun maintenant d'étudier comment une mesure semblable : chasser la circulation, pourrait être prise. Chi-

mère, en effet, que d'envisager en 1926 la création d'une nouvelle artère de grande communication, parallèle et proche, comme le Boulevard Adolphe Max permet à la rue Neuve de rester une voie étroite et de devenir une rue commerciale idéale d'où on pourrait, à certaines heures, bannir les véhicules. Aujourd'hui, une solution paraît inéluctable : la circulation impose la rectification de l'alignement du Marché-aux-Herbes en tenant compte notamment de l'éventuelle réalisation de la gare centrale et des relations entre le bas et le haut de la ville. Sans vouloir prendre parti dans cette dernière question si controversée et si complexe, retenons cependant des solutions proposées, ce qui peut influencer la vie du Marché-aux-Herbes. La plupart paraissent d'accord pour lier la Bourse à la Porte de Namur sans le concours de la Place Royale. La création du Palais des Beaux-Arts empêchant de relier la Place des Palais au Marché-aux-Herbes par une artère qui traverserait les espaces rendus libres par les travaux de démolition préparatoires à la jonction Nord-Midi, le confrère Verwilghen, notamment, a proposé les transformations suivantes : grâce à des modifications des rues des Petits Carmes, Bodenbroeck et de Ruysbroeck, réunir convenablement la Porte de Namur à la Place de la Justice, d'où on gagnerait, d'une part, la rue du Lombard par la rue de l'Hôpital élargie et, d'autre part, le Marché-aux-Herbes, par les rues de l'Empereur et de la Madeleine également élargies.

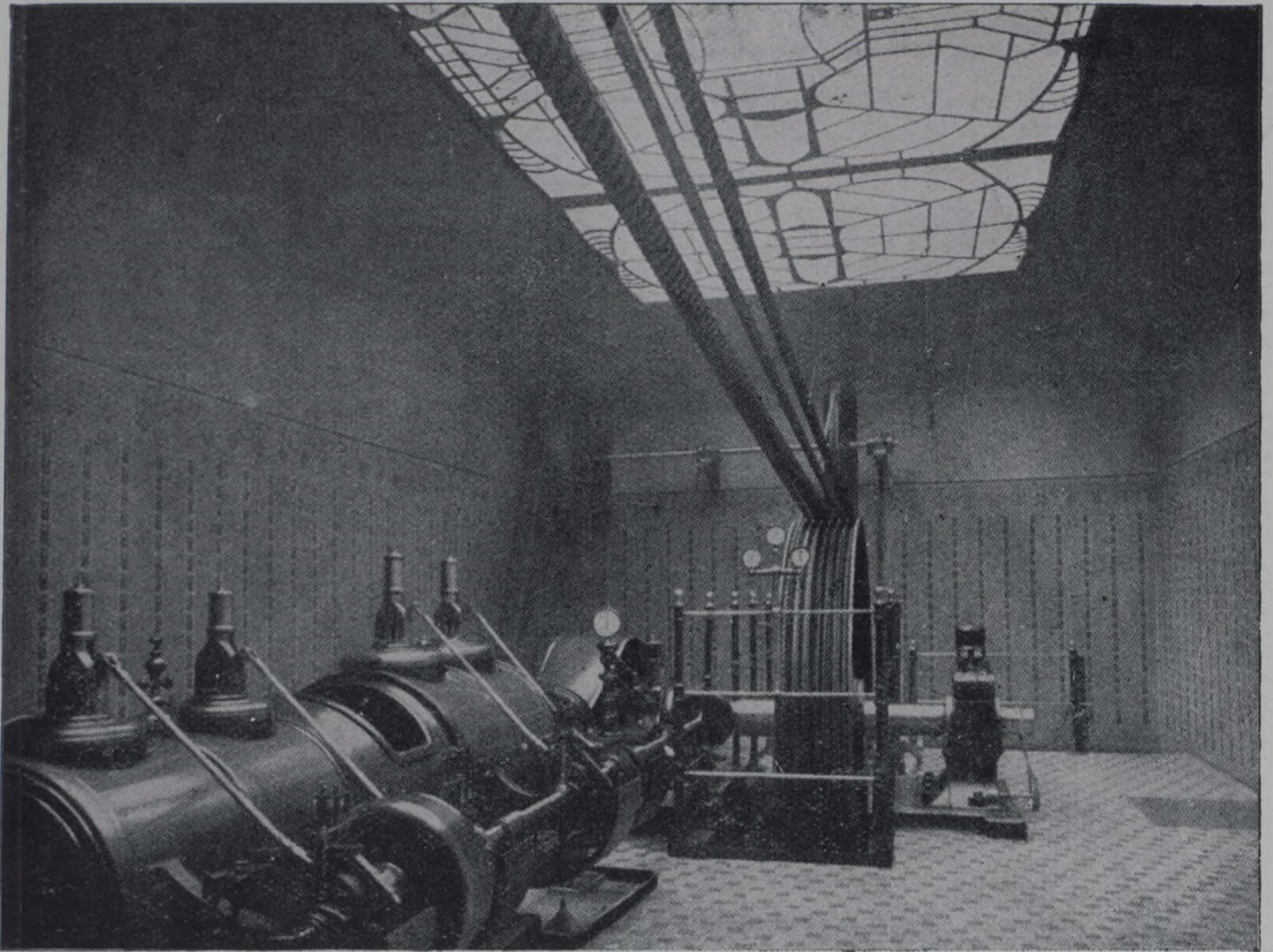
Un autre projet, au contraire, tendrait à diminuer à certains égards l'importance du Marché-aux-Herbes, mais pas suffisamment à mon avis pour justifier le statu-quo : il s'agit d'une rue joignant la Place de la Monnaie (intersection des rues des Fripiers et de l'Ecuyer) au Marché-aux-Herbes un peu à l'ouest des Galeries Saint-Hubert. Notons que ce travail permettrait également l'assainissement du quartier de la rue des Bouchers et que ce projet nécessite d'ailleurs l'élargissement du Marché - aux - Herbes entre son extrémité Est et son point de jonction avec la nouvelle rue.

Mais le seul trafic de la Bourse vers l'église Sainte-Gudule, qui continuera à se faire par le Marché-aux-Herbes, ne commande-t-il pas l'élargissement de cette artère?



Albert KAHN. — Usine de la " Seamless Steel Tubes, Détroit

(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)



Henry VAN DE VELDE, Hagen i. W. 1910. — Halle des Machines Vorster



Henry VAN DE VELDE. — W. H. Müller & C^o, Rotterdam 1924
Bureau de passage

Affiche : Van der Leck

(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)

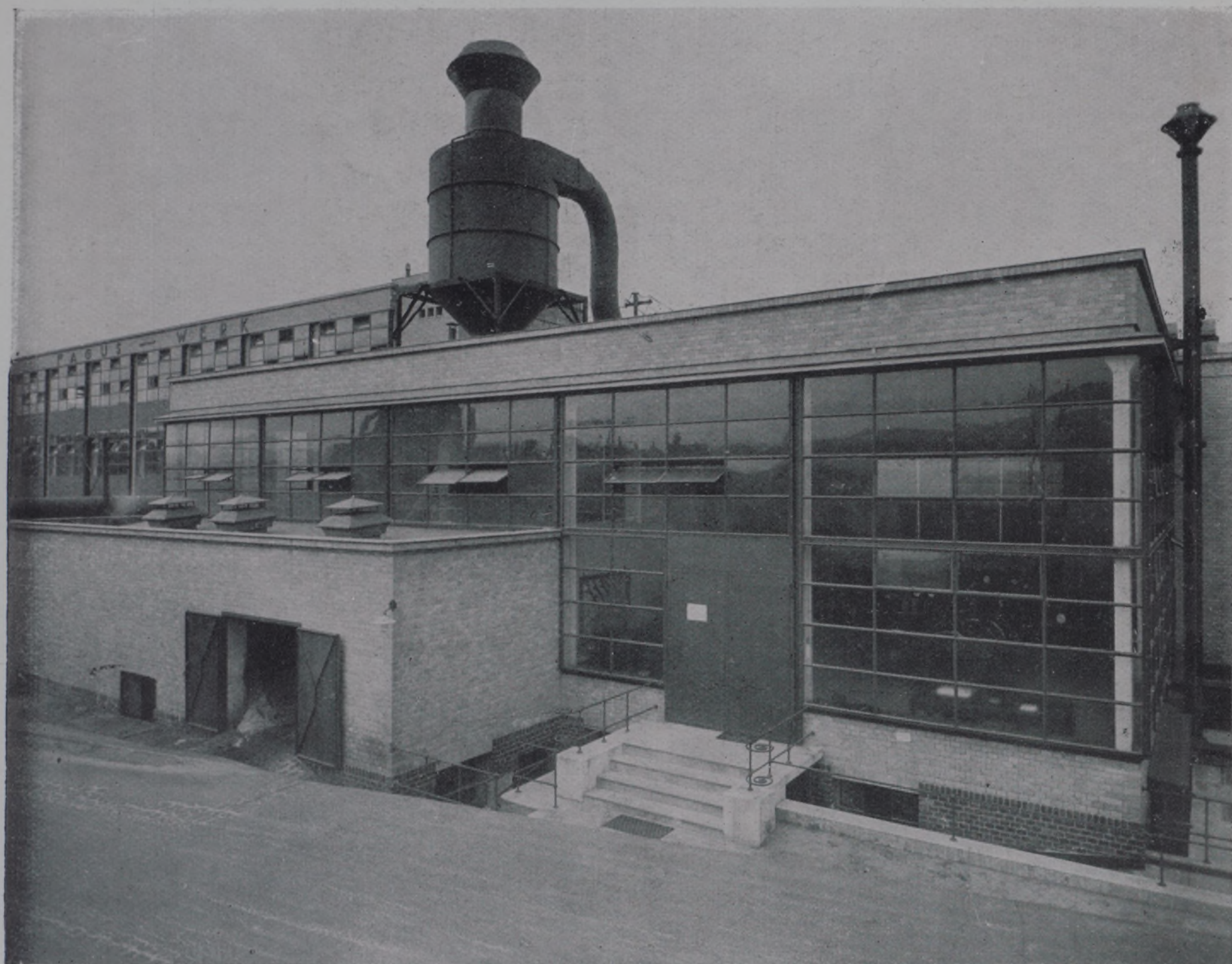


Peter BEHRENS, Berlin 1910/11

Corridor de la Fabrique de petits moteurs de la A. E. G.

(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)

Supplément à la Revue « La Cité », Vol. VI, num. 4.



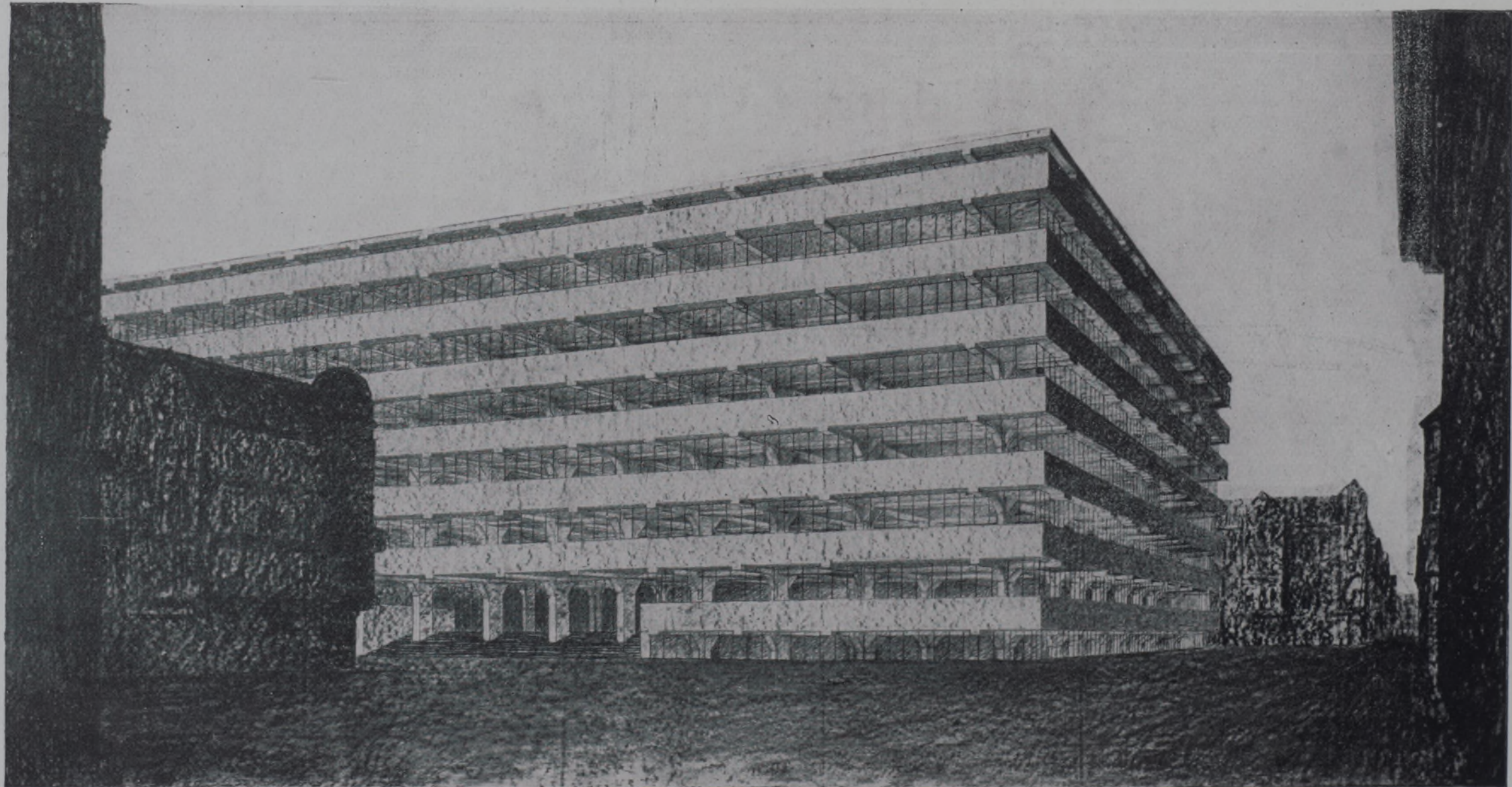
Walter GROPIUS et Adolf MEYER, Alfeld a. d. Leine, Fagus-werk 1913
Halle des Machines

(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)

Supplément à la Revue « La Cité », Vol. VI, num. 4.

L'ARCHITECTURE MODERNE ET UTILITAIRE
ALLEMAGNE

PLANCHE V



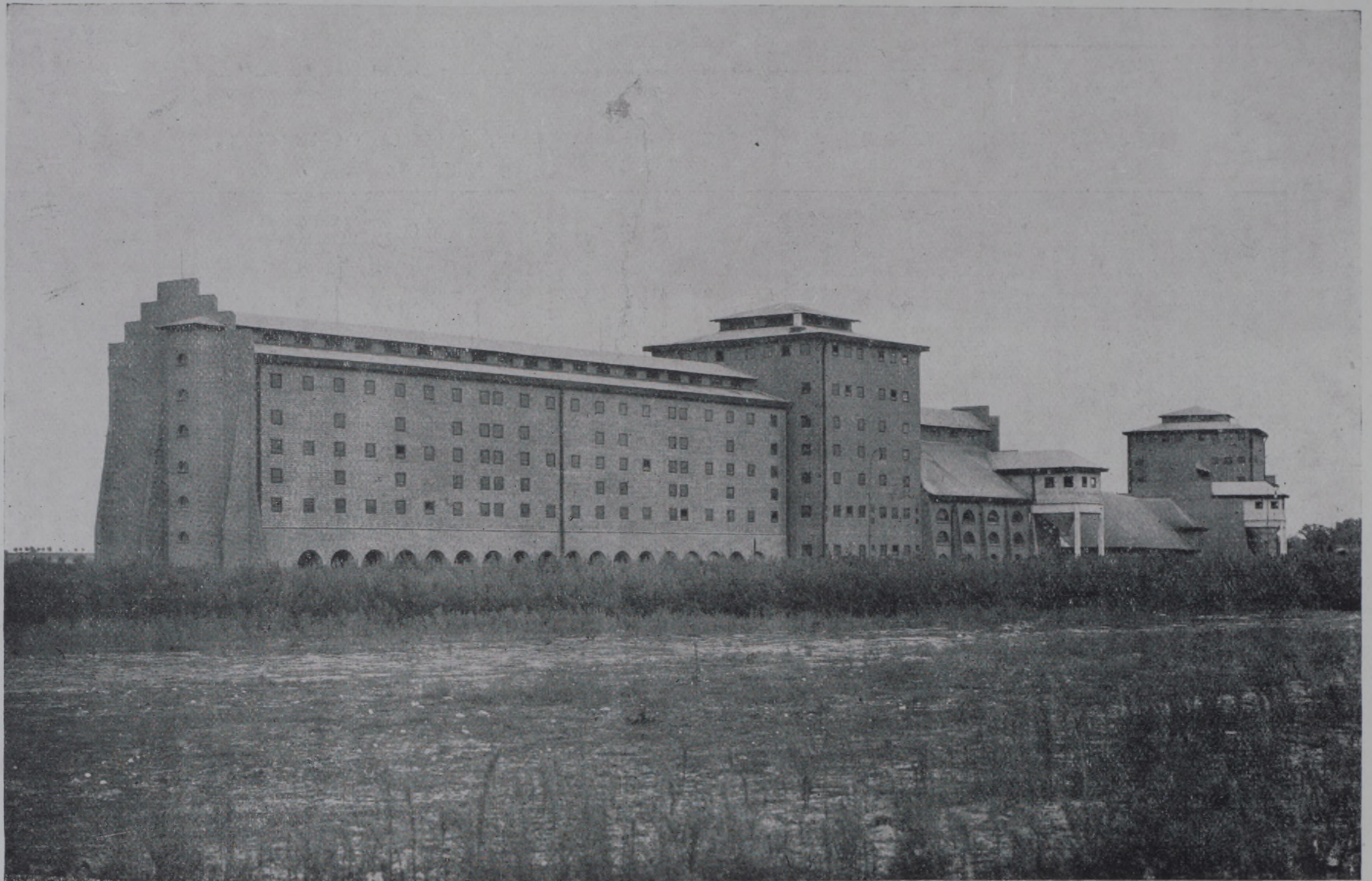
L. MIËS VAN DER ROHE, Berlin 1923. — Maison pour Bureaux : Béton, fer, verre

(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)

Supplément à la Revue « La Cité », Vol. VI, num. 4.

L'ARCHITECTURE MODERNE ET UTILITAIRE
ALLEMAGNE

PLANCHE VI



Hans POLZIG 1911/12, Lubau près Posen. — Fabrique de Produits chimiques

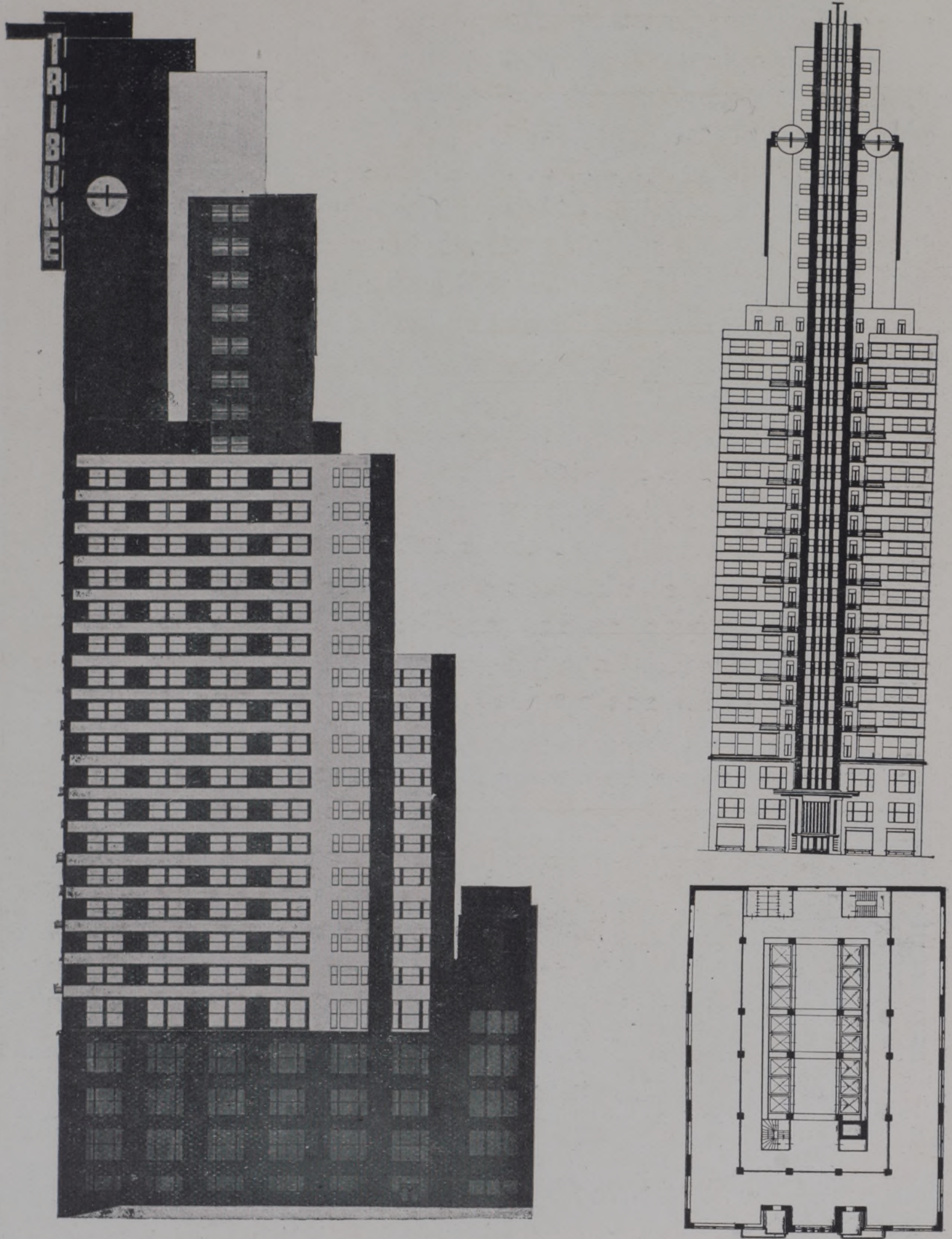
(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)

Supplément à la Revue « La Cité », Vol. VI, num. 4.



Bruno TAUT, Leipzig 1913. — Pavillon d'Exposition

(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)



Karl LONBERG-HOLM " Chicago-Tribune 1923
Projet de Concours, façade latérale, façade et plan du rez-de-chaussée

(D'après: Adolf Behne, Der Moderne Zweckbau. Drei Masken Verlag. Vienne.)

Demandons-nous maintenant de quelle façon il faudra opérer pour agir avec maximum de rendement.

Le Marché-aux-Herbes formant sensiblement un segment de cercle dont le centre est situé aux alentours de la rue de l'Ecuyer et dont le point le plus rapproché de la Grand-Place se trouve à la rue Chair et Pain, nous pensons qu'afin de conserver toute son épaisseur à la paroi Nord de la Grand'Place, l'élargissement du Marché-aux-Herbes s'impose du côté Nord. Dans le but de substituer au segment de cercle une courbe atténuée, les rectifications d'alignement aux deux extrémités se feraient du côté Sud au lieu du côté Nord.

Au surplus, il me semble qu'on exagère la valeur esthétique du tracé du Marché-aux-Herbes et de ses parois. Certains admettent cette opinion, mais ils nous opposent qu'un tel ensemble vaut quand même mieux que les prétentieux bâtiments appelés à les remplacer au long d'un nouveau Marché-aux-Herbes devenu désespérément rectiligne. Hélas! pouvons-nous considérer comme un argument urbanistique le succès trop fréquent des médiocres, l'épanouissement de l'incapacité professionnelle. Pensez-vous que tous les architectes mettraient des maisons à l'échelle de ruelles tortueuses au lieu de travailler selon la grandeur et la mission d'une rue du XX^e siècle?

DEUXIÈME CONSIDÉRATION

Autrement important est la conservation du caractère de la Grand'Place et des rues qui y aboutissent. Sous ce rapport de la disparition de la « Vieille Boucherie », résulte un triple inconvénient:

1.) La placette où se trouvait la « Vieille Boucherie » diminue l'épaisseur de la paroi de la « Grand'Place » du côté de la « Maison du Roi ».

2.) La façade postérieure de la « Maison du Roi » est découverte, alors qu'elle n'a pas été édifiée pour être vue avec du recul.

3.) La nécessaire opposition entre la « Grand'Place » et les petites rues qui la desservent est supprimée.

Ce qui m'amène à conclure qu'il y a lieu de reconstruire un édifice sur l'emplacement de la « Vieille Boucherie » en tenant

compte du nouvel alignement du Marché-aux-Herbes et de l'assainissement indispensable du quartier. Pour ces raisons, je préconise un édifice dont la façade principale, concentrant l'intérêt architectural sur magasins de base, s'appuierait sur le Marché-aux-Herbes, tandis que les façades latérales, traitées sobrement, dirigeraient le regard vers la Grand'Place. Il conviendrait également de fixer un minimum de hauteur déterminée par la nécessité de ne pas voir la façade postérieure de la « Maison du Roi » d'un endroit quelconque du Marché-aux-Herbes « rectifié ».

TROISIÈME CONSIDÉRATION

Enfin, dans quel style faudra-t-il construire ce nouveau bâtiment? Je cède volontiers la parole au confrère Bonduelle, dont l'opinion à ce sujet est moins « compromise » que la mienne passionnément dévouée à la nouveauté architecturale.

« Nous avons défendu avec toute notre énergie le vieil édifice, nous avons été douloureusement émus de sa disparition et nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre indignation de voir ceux qui pouvaient empêcher cette ruine se poser en protecteurs de l'intégrité de notre patrimoine d'art.

Le monument est mort et bien mort, respect à son souvenir. Que l'on ne nous inflige pas, en plus du regret d'avoir vu disparaître une belle œuvre, le regret de voir paraître une « Vieille Boucherie » qui sera un faux et rien qu'un faux.

En art comme dans tous les domaines, un faux est méprisable ».

Victor BOURGEOIS.



ARCHITECTURE ET LITTERATURE

Quelle est l'action de la littérature sur l'architecture? Question brûlante, à l'ordre du jour, depuis que les artistes modernistes révolutionnent l'art de bâtir, tandis que d'autres refusent d'admettre l'existence d'une architecture moderne.

«L'Association des Architectes allemands» a prié le professeur Hermann Schnitz, attaché aux Musées d'y répondre.

Sans nous arrêter aux dissertations et démonstrations très documentées sans doute, mais un peu trop longues pour trouver place ici, voici quelle fut la portée de cette réponse.

Architecture et littérature sont deux concepts entièrement distincts : l'architecture crée son œuvre dans des espaces effectifs, avec des corps saisissables, tandis que la littérature transcrit des idées et des représentations purement mentales.

Cependant toutes deux, l'architecture aussi bien que la littérature, possèdent une série de relations naturelles. Il en est ainsi en tout premier lieu, dans le domaine de la religion. Le temple grec et la cathédrale gothique, ne sont pas uniquement les porteurs de conceptions plastiques dans l'espace, ils incarnent encore l'esprit religieux.

Mais le cerneau de la question qui nous préoccupe, ne réside pas dans ces relations d'ordre naturel. Ce que nous désirons, c'est d'élucider les essais si nombreux, qui ont toujours à nouveau été tentés, dans l'espoir de rendre l'architecture pour ainsi dire tributaire de la littérature.

Vers la fin du 18^e siècle, à l'époque de la renaissance du classicisme et de l'ère romantique, nous remarquons l'influence de la lit-

térature sur l'architecture; elle se manifeste par le réveil de l'intérêt pour le style gothique, que l'on est tout près de placer au-dessus de l'art antique.

Dans son hymne sur le dôme de Strasbourg, écrit en 1773, Goethe a été le premier à exprimer, au moyen de la forme poétique, l'effet produit par une construction architecturale, tandis que le célèbre esthéticien Winckelmann exalta la valeur éthique de la calme grandeur et de la noble simplicité de l'art antique.

L'architecture qui régna après la Révolution française un peu partout en Europe, fut saturée d'idées socialo-morales; ainsi on associa la coupole à des préoccupations de l'illimité, qui certainement ont été étrangères à l'architecte.

En France, ce développement d'ordre pathétique va plus loin encore : encouragé par Napoléon, le bâtisseur passe au style égyptien; pour finir c'est le romantisme qui prévaut.

Après 1870, la Néo-Renaissance éclot : le sentiment archaïque refleurit, surtout parmi les artisans des métiers d'art.

La nouvelle architecture emprunte à l'Orient la notion des maisons à revêtements blancs, aux toits plats, aux rares fenêtres! En ce faisant, elle est influencée par des sources littéraires.

En Russie, les monuments commémoratifs et les constructions administratives, sont inspirés par l'idéal de la solidarité sociale.

Fritz von Unruh, en Allemagne, devient le promoteur des Colonies d'habitations pour artistes.

Et la simplicité absolue et voulue, qui con-

siste à écarter systématiquement des immeubles toute décoration intérieure est également d'origine littéraire. Pour finir, si le reproche fait parfois à la nouvelle architecture, de dépasser ses propres frontières, en poussant jusqu'à l'exagération ses tendances modernistes, est fondé, l'influence littéraire en est responsable.

Le maintien strict des limites nettement définies qui doivent séparer à jamais la littérature de l'architecture, s'impose; grâce à elles la forme prendra vie dans le sens architectural le plus sincère et répondra à un des buts essentiels de l'art moderne.

S. C.

É P I D É M I E

Ainsi donc, la statue équestre de Léopold II se dresse quand même place du Trône. Mieux encore! Il semble qu'on rêve de faire de cette infortunée place du Trône, et de ses abords immédiats, une manière d'exposition à ciel ouvert et permanente de statues. On dit déjà que l'effigie de Paul Janson est désignée pour, la première, tenir compagnie à celle du roi défunt.

Après cela, on verra.

Il sera — sans doute — rigoureusement considéré si l'on réservera à Léopold II d'être « à cheval », à Paul Janson, d'être à pied et si, un peu plus tard, la bicyclette, la moto, l'auto et l'avion, ne viendront pas agrémenter de leur variété, le mode de présentation des multiples effigies.

Il est décidément manifeste que la ville de Bruxelles est bien en quête d'un record à battre. Il y a six mois environ, une masse imprévue s'élevait pour commémorer — à endroit minutieusement choisi — les héros de l'air.

Nous serions même tentés de croire que le record à battre est double : primo, un monument tous les six mois; secundo, à l'emplacement le moins discutable, le plus en vue. Si c'est possible même, il serait infiniment ingénieux de planter monument ou

statue au beau milieu d'une rue ou artère à trafic important. C'était projeté, d'ailleurs, — et à grande échelle — pour l'arc de triomphe Poelaert. Malheureusement...

Il est donc probable que la ville de Bruxelles — désireuse d'assurer l'avenir « monumental » de ses places et carrefours — compte agrandir ses services d'architecture, y adjoindre même une section spéciale de sculpture-architecture, directement soumise à un Comité de « Monumentation », chargé lui-même de rechercher dans les livres d'histoire, d'enseignement primaire les photos ou dessin d'effigies à célébrer en pierre, à cheval, à pied, ou autrement.

Quand au budget, il sera en partie alimenté par l'Office du Tourisme, sous forme de droits de visite. Mais les grosses ressources proviendront surtout des habitants des maisons à bon marché.

Enfin, la Ville compte bien spéculer sur les appareils de commodités publiques, et d'aménagement urbain, les plus élémentaires, les plus rares, au meilleur prix.

On nous assure même que c'est dans un tel but qu'elle met des statues, parfois, à certains endroits où il serait préférable d'y trouver autre chose.

H. E.

LE PRESENT NUMERO RENFERME
HUIT PLANCHES HORS-TEXTE

T E C H N O L O G I E

COLORANTS MINÉRAUX POUR LES MORTIERS

La « Revue des Matériaux de Construction » fournit, concernant cette très intéressante question, quelques données précises parues dans « Cement Mill and Quarry ».

Les colorants employés en mélange avec des mortiers de chaux, de plâtre et de ciment sont très différents dans leurs origines et leurs caractères.

Nous allons résumer les caractéristiques principales de ces produits, à l'usage des chimistes et des fabricants.

Un pigment pour colorer un mortier de ciment, par exemple, doit répondre (en dehors de toutes autres considérations de prix, d'approvisionnements, etc.), à deux exigences : 1° le colorant doit être d'une intensité telle qu'une quantité relativement faible suffise pour réaliser l'effet désiré, sans influencer notablement les qualités de résistance du produit réalisé avec ce mortier; 2° il doit être exempt de matières pouvant réagir, même à la longue, avec la chaux ou un autre constituant normal du ciment ou du mortier employé.

La première exigence fait éliminer quelques colorants admirables, mais l'effet, dans ces conditions, serait trop faible.

La seconde exclue la plupart des beaux colorants artificiels dont se sert le peintre.

Avec ces restrictions, il reste peu de matières utilisables.

Cependant dans ces derniers temps, la composition des ciments a varié avec rapidité et bien des conceptions anciennes ont été trouvées fausses ou exagérées. Il est évident qu'un ciment ne renfermant que 40 p.c. de chaux, comme on en fabrique actuellement, n'a pas la même action sur un colorant déterminé, qu'un des ciments fabriqués exclusivement autrefois, avec 70 p.c. de chaux.

Dans cet ordre d'idées, un supplément d'enquête s'impose et des pigments, condam-

nés autrefois, pourront être repris sans donner lieu à des mécomptes.

La classification suivante tient compte des restrictions posées précédemment :

A. **Colorants rouges.** — Couleur due toujours à la présence d'oxyde de fer sous forme ferrique. On l'obtient en employant les matières suivantes, finement broyées :

- A-1. Oxydes de fer naturels (minerais);
- A-2. Carbonate de fer grillé;
- A-3. Schistes pour scories naturels;
- A-4. Pyrite grillée.

B. **Colorants jaunes et bruns.** — Couleur due habituellement à la présence d'oxyde de fer hydraté sous forme ferrique; occasionnellement d'autres constituants renforcent la couleur.

On la réalise en utilisant une poudre fine de :

- B-1. Oxydes de fer naturels, avec ou sans lavage, séchage et grillage préalables;
- B-2. Scories et schistes naturels.

C. **Colorants verts.** — Couleur due à la présence de silicate ferreux principalement.

C-1. Minerais renfermant du silicate ferreux;

C-2. Scories ou schistes naturels.

Les couleurs noires et blanches ne sont pas considérées; on ne les réalise généralement pas avec des pigments. A. H.

La « Revue du Béton armé » a fourni, au sujet de cette même question les renseignements suivants :

Les couleurs minérales sont les seules à recommander.

Pour le bleu, clair ou foncé, employer le bleu de Prusse ou le bleu d'outremer; pour les bruns, la terre d'ombre ou l'oxyde brun de fer; pour la couleur chamois l'ocre jaune ou l'oxyde de fer; pour le gris, de petites quantités de noir de manganèse ou de noir de fumée de Francfort; pour le vert, l'outremer

bleu verdâtre ou l'oxyde vert de chrome (un mélange d'oxyde jaune et d'outremer bleu donnera aussi un vert satisfaisant); pour le rose, de petites quantités d'oxyde rouge de fer; pour les nuances rouges, telles que brique ou terre cuite, l'oxyde rouge de fer; pour les effets d'ardoise, depuis les plus clairs jusqu'au bleu sombre, le noir de manganèse ou le noir de fumée de Francfort.

Ce n'est guère que par expérience que l'on peut déterminer les proportions à employer. Il convient d'exécuter un certain nombre de panneaux avec les mêmes matériaux; les proportions de ciment, eaux et agrégat étant constantes, et les proportions de colorant pouvant varier.

Les échantillons doivent être conservés dans une atmosphère humide pendant cinq jours. Eviter de les exposer à la lumière directe du soleil avant qu'ils ne soient bien durcis. Se rappeler que les panneaux ont une nuance plus sombre quand ils sont humides que quand ils sont secs.

En aucun cas, la proportion de matière colorante ne doit dépasser 10 p.c. du poids de ciment employé. L'addition de plus fortes proportions est de nature à diminuer les résistances du mélange.

Lorsque du blanc clair est désiré, le mieux est de faire un mortier avec une partie de ciment blanc pour trois parties de sable blanc.

DEUX REFORMES IMPORTANTES CONCERNANT LES TRAVAUX PUBLICS

Nos lecteurs et les entrepreneurs de travaux publics, affiliés à la Fédération nationale, savent que la revision des cahiers généraux des charges se poursuit activement.

La Commission, instituée par M. Theunis, alors Premier Ministre, au sein du « Comité Supérieur de Contrôle » à l'effet d'étudier cette révision, a consacré de nombreuses séances à ce travail méthodique. La revision de la première partie des cahiers généraux des charges, partie administrative qui définit et précise les bases du contrat d'entreprise, est achevée. Le projet sorti des délibérations de la Commission a été adressé à M. le Premier

Ministre; celui-ci l'a aussitôt communiqué aux Départements ministériels intéressés en les priant de donner leur avis avant le 1^{er} juillet.

Nous devons marquer toute notre reconnaissance à M. le Premier Ministre Jaspar pour l'intérêt qu'il a témoigné de la sorte à une très importante question. Il s'agit, en effet, d'une œuvre considérable; le nom de M. Jaspar s'attachera à son aboutissement comme celui de M. Theunis s'attache à l'initiative de la réforme.

Nous avons l'espoir de voir bientôt le nouveau cahier général des charges mis en usage dans les entreprises de travaux publics des divers Départements ministériels.

Et nous formulons le vœu que ce cahier des charges-type soit adopté par toutes les Administrations publiques : Provinces, Communes, Institutions d'utilité publique. Il est, en effet, d'un puissant intérêt de voir unifier les cahiers généraux des charges, un seul cahier-type parfaitement ordonné et complet remplaçant désormais toute la diversité inutile des documents de l'espèce.

Cette première réforme est donc sur le point d'aboutir.

(« Chronique des Travaux Publics », 4 juillet 1926.)

PROVINCE DE HAINAUT. — LES CARRIERES ET LEUR PRODUCTION. — La statistique, en ce qui concerne les carrières exploitées dans le Hainaut, vient de paraître pour l'exercice 1924.

Nous en extrayons les renseignements suivants :

Il y a, dans cette province, 130 communes qui ont des sièges d'exploitation de carrières, à savoir 34 carrières souterraines et 234 à ciel ouvert.

Le nombre total d'ouvriers occupés dans les carrières hennuyères s'élevait en 1924 à 9,844 contre 14,230 en 1923. La valeur totale de la production des carrières a atteint 148,510,100 francs contre 143,510,100 fr. en 1923.

Cette production est la plus importante depuis 1912.

Donnons le principaux produits extraits et

leur valeur dans le chiffre ci-dessus de la production de 1924 : pierres de taille bleue, 58,842.300 francs; pavés en porphyre, 13,142.200 francs; moellons, pierrailles et ballast, 35,246.100 fr.; chaux, 20,928.700 francs; craie blanche, 7,013.100 francs; sable pour construction, etc., 3,419.200 francs; terre plastique, 6,742.100 francs.

Le marbre figure seulement pour 984,400 francs dans le total.

En somme, l'industrie des carrières du Hainaut a vu sa production augmenter en 1924 pour une valeur de 4,675.700 francs, quoique le nombre des ouvriers ait diminué de 4,386 unités.

(« Chronique des Travaux Publics », 24 mars 1926.)

LE PLUS HAUT BARRAGE DE FRANCE a été inauguré en juin dernier. C'est celui de l'usine électrique d'Eguzon.

Ce barrage a une hauteur totale de 61 m. et un développement de 255 mètres. Il a entraîné l'emploi de 210,000 mètres cubes de béton cyclopéen, et comporte tous les dispositifs les plus modernes utilisés dans l'établissement des grands barrages américains.

Les eaux de la Creuse — qui n'est pas l'une des moindres rivières de France — ont été entièrement captées à cet endroit. On peut juger par là de la force hydraulique mise en œuvre.

Il comporte, outre les appareils de réglage et de vidage, deux déversoirs, susceptibles d'évacuer 2,000 mètres cubes, alors que le débit de la plus forte crue de la Creuse n'atteint que 900 mètres cubes environ. Il est muni de deux prises d'eau, immenses tours en béton armé, de 24 mètres de hauteur, permettant de prélever plus de 20 mètres au-dessous du plan d'eau normal, le débit nécessaire au fonctionnement des turbines.

La retenue d'eau mesure environ 18 kilomètres de longueur, un kilomètre de large et contient 54 millions de mètres cubes d'eau apportée par la Creuse. C'est cette eau qui, canalisée, actionnera les turbines de l'usine électrique.

Celle-ci, installée au pied même du barrage, est composée de cinq groupes turbo-alternateurs de 10,000 kilowatts de puissance; un poste, situé sur le plateau de la rive droite, élève cette tension, en vue de son transport par les grandes lignes de jonction Paris-Eguzon.

L'énergie produite par l'usine d'Eguzon sera, en année moyenne, de 120 millions de kilowatts-heure, dont la plus grande partie est destinée à assurer l'électrification totale du réseau du P.-O. entre Paris et Châteauroux.

Les travaux de construction du barrage proprement dit ont été achevés le 20 mars dernier. Le remplissage de la « retenue » a commencé aussitôt après, et a été terminé sans incident le 25 avril.

La première machine a été mise sur le réseau et couplée avec les usines de la région parisienne le 25 mai dernier. C'est à cette date que, pour la première fois, la capitale a été reliée électriquement à une source d'énergie hydraulique.

LE PLOMB REMPLACE PAR LE FER dans la construction. — L'article de M. A. Goissand dans « La Construction Moderne », (22 août 1926), envisage l'économie considérable qu'il convient de faire en abandonnant la routinière pratique de la tuyauterie en plomb pour la tuyauterie en fer, au moins pour autant que ce soit possible.

Cet usage s'est généralisé en Allemagne et en Alsace-Lorraine.

Outre la raison de santé publique (oxydation du fer comparée à celle du plomb), et de sécurité (les tuyaux de fer résistent mieux à la pression, au choc et à la chaleur); la raison essentielle est l'énorme économie à réaliser, le poids du plomb dans le transport; sa valeur commerciale croissante; les difficultés de placement, de manipulation et de réparation.

L'auteur conclut par la répercussion que l'abandon du plomb amènerait sur les changes.

UN VOYAGE AUX CARRIÈRES DES PHARAONS

C'est surtout dans le pays de Rohannou que se trouvaient les carrières de granit des Pharaons.

Sur quelques centaines de mètres seulement s'échelonnent les extractions antiques de pierre sombre, granit noir et schiste gréseux dont les anciennes dynasties égyptiennes ont fait si grand usage pour leurs statues divines. On trouve encore en place, dans l'enceinte du temple de Mout à Karnak, récemment déblayé, des centaines de statues en diorite noire, grandeur humaine, de Sekhmet, la Déesse à tête de lionne. Les granits rouges qui ont servi à la construction des temples géants et à la production des colosses de Thèbes et de Karnak, venaient plus spécialement des carrières de Syène; mais on trouve aussi au Rohannou un beau granit vert sombre. Sur le sol étroit, obstruant presque le passage, se voient encore les restes des murs bas délimitant les abris des ouvriers dont les chambres sont restées tracées sur le sol. Partout les hautes falaises de brèche verte et noire sont entamées. Des parois considérables de la montagne paraissent avoir été basculées des sommets et s'être entassées dans leur chute.

La roche schisteuse qui porte dans les hiéroglyphes le nom de Bekken, fort recherchée par les rois, notamment pour façonner les couvercles de leurs sarcophages, se trouve non sous la forme d'une masse homogène et compacte dont l'extraction eût nécessité des tranchées, mais sous celle de blocs variables, présentant de longues failles verticales et formant en quelque sorte des piliers naturels irréguliers fissurés en long et en large. On comprend qu'un effort relativement faible ait suffi à les séparer de leur paroi : afin d'éviter les éboulements, le travail était entrepris vers le haut de la falaise et les blocs précipités le long de ses pentes presque à pic. Rares étaient ceux qui arrivaient intacts au bas de cette descente vertigineuse.

Sous Amenemhait III, un fonctionnaire

plus habile eut l'idée d'opérer la descente sur un plan incliné, ce qui permit de sauver de la destruction de nombreux blocs.

Une fois ces blocs descendus par ces procédés élémentaires, ils étaient dégrossis et réduits à la grandeur approximative de la statue à laquelle on les destinait. Il fallait les façonner, les alléger autant que possible pour leur faire franchir la distance considérable qui les séparait du fleuve. Par terre, à certaines places, des fragments de cuves, des sarcophages inachevés ou brisés montrent qu'on devait compter avec un large déchet de production. Certains blocs cependant ont été taillés directement dans le roc. Il s'en trouve qui portent encore la marque du procédé par lequel ils ont été séparés de la paroi rocheuse : des incisions profondes au ciseau formant une sorte de pointillé en ligne droite au fond desquelles étaient insérées, par force, des chevilles en bois très sec qu'on arrosait ensuite pour en provoquer le gonflement.

Une fois terminée l'extraction, il fallait assurer encore le transport de ces mastodontes jusqu'au Nil, à travers 100 km. de désert et sans le secours des rouleaux de bois. Le dépouillement des inscriptions montre que l'on n'employait à cet usage ni chars ni appareils de levage. Le bois de palmier est spongieux et flexible; il est impropre au transport des matières lourdes.

On se contentait donc de traîner sur le sol mou du désert, par l'effort naturel des bras fournis en nombre suffisant, ces formidables monolithes, qui s'y enfonçaient littéralement.

Au mont Claudianus, situé plus au nord, dans le même désert oriental, mais exploité par les Romains, les blocs n'étaient pas précipités du haut de la falaise dans le fond de la vallée, ni descendus par des plans inclinés. On y employait un procédé original et que des travaux inachevés ont permis de saisir sur le vif.

Une véritable route solidement empierrée

et de plusieurs mètres de large, serpentait au flanc de la montagne, reliant le val proprement dit à la carrière située sur la hauteur. Tous les 8 ou 10 mètres se trouvent encore intacts de chaque côté de la route, en alternance, des sortes de pylônes ou champignons, des embossoirs en larges pierres sèches d'un mètre de haut. Ce curieux appareillage, unique en son genre, servait de toute évidence, en l'absence de rocher permettant une prise sur la montagne, à amarrer les lourdes pierres pour les retenir dans leur descente vers la vallée. Au fur et à mesure de la progression, les amarres passaient de l'embossoir supérieur à celui qui le suivait immédiate-

ment. En effet, l'on trouve au bord de cette route, et à une grande hauteur sur la vallée, une colonne colossale monolithe d'une quarantaine de mètres de long. Elle gît entièrement terminée, mais brisée en plusieurs segments. Cet accident s'est produit sans doute en cours de transport. Des sortes de bourrelets de pierre avaient été réservés sur le haut de la colonne pour servir de retenue aux amarres et devaient être rognés une fois cette dernière arrivée à destination.

(Résumé d'un article de A. Kammerer paru dans la « Revue de France », n° 7, 1924.)

LES COLLES ET LEUR EMPLOI. — Travaux faits au Comité anglais des Recherches. Notre confrère, « Le Moniteur de la Peinture » nous apprend que certains laboratoires britanniques créés pendant la guerre ont été conservés : c'est ainsi que l'on continue à travailler la question du collage à South Kensington, où furent élaborées les colles pour construction d'avions militaires. On a mis au point là un procédé pour l'extraction rapide de la gélatine des os, de même qu'une méthode (employée en grand) pour fabriquer une colle de poisson inodore avec les vessies natatoires de poissons divers. Les frais de ces recherches sont supportés moitié par les fonds publics, moitié par des subventions volontaires des industriels.

L'organisation collabore aussi avec les arsenaux de la marine et c'est sur la demande des services techniques d'un arsenal qu'on a mis au point une méthode pour l'essai des adhésifs donnant des résultats bien comparables entre eux.

Au point de vue pratique, on peut retenir plusieurs enseignements importants des études faites au laboratoire de South Kensington.

1° plus est mince la couche d'adhésif en-

tre deux pièces collées, et plus solide est le collage;

2° pour le collage du bois, les colles gélatinées donnent de biens meilleurs résultats que toutes les autres;

3° on peut détecter les défauts du collage des assemblages en bois par un examen aux rayons X;

4° dans les colles au silicate de soude, les produits bien neutres donnent les meilleurs résultats; en forçant la dose de silice ou celle d'alcali, on a moins d'adhérence.

LA PANNE. — SOURCES D'EAU POTABLE. — La fameuse dune renommée « Hoogen Blekker » située entre La Panne et Coxyde vient d'être sondée par l'ingénieur agricole Pourbaix. Il a ainsi découvert qu'au pied de cette dune gisent plusieurs sources, lesquelles pourraient produire journellement environ 1,600 hectolitres d'eau potable.

Cette importante découverte a été prise en considération et fera l'objet d'études sérieuses, car il s'agit en l'espèce de fournir de l'eau potable à la région de La Panne.

(« Chronique des Travaux Publics ».)

U R B A N I S M E

LE PROBLÈME DE LA CIRCULATION. MESURES RÉCENTES

La question de préciser avec efficacité la réglementation circulatoire se pose chaque jour avec plus d'acuité, à Bruxelles, comme ailleurs.

L'inégalité croissante, qui sépare les données de ce vaste problème, est telle: le « système artériel » de la capitale ne s'est pas sensiblement développé, tandis que les usagers de la voirie urbaine sont devenus beaucoup plus nombreux; les véhicules sont en quantité considérable, leur vitesse augmente sans cesse.

L'imperfection existe même lorsqu'il s'agit d'artères suffisantes et de carrefours spacieux. Nos moyens de régulariser le trafic sont encore élémentaires, et se réduisent souvent au seul agent de police placé à l'axe d'une intersection et contrôlant du bras la marche des véhicules et celle des piétons.

Au nombre des mesures récentes nous avons vu avec plaisir l'emploi plus généralisé des démarcations dans le pavage aux carrefours congestionnés.

Voici encore, détachés de quotidiens bruxellois, quelques efforts accomplis et à divers points de l'agglomération, par les autorités responsables.

Au bois de la Cambre, à Bruxelles, à l'endroit tragiquement baptisé: « l'Arbre de la Mort », il vient d'être fait, en présence de membres du collège et des comités du Touring et de l'Automobile Club, d'intéressantes démonstrations à propos d'un nouveau mode de signalisation, lequel annoncerait aux conducteurs, par voie lumineuse, les déficiences et les périls de la route.

Un appareil enregistre au moindre mouvement sur le sol, les trépidations qu'il reçoit, et une minuterie fonctionnerait automatiquement, à une distance qui sera déterminée au choc, allumant un phare puissant éclairant l'espace alentour.

Le phare est hissé dans un poteau semblable à ceux qu'on rencontre sur la voie ferrée,

mais avec cette supériorité que les signaux sont d'une visibilité absolue.

Et c'est le véhicule lui-même qui allume le signal, lequel s'éteint ensuite automatiquement.

Le bourgmestre de Bruxelles vient de décréter que dans les rues à sens unique une réglementation spéciale sera appliquée en ce qui concerne le stationnement devant les maisons.

C'est ainsi qu'à partir de ce jour, rue des Fripiers, et rue de Namur, le stationnement se fera alternativement à droite et à gauche, du côté des numéros pairs les jours « pairs », et du côté des numéros impairs les jours « impairs ».

La circulation dans les rues du centre de la ville devient chaque jour, à raison de leur étroitesse, plus difficile. Déjà la circulation en sens unique a été décrétée pour certaines de ces rues; mais il en est d'autres, nombreuses, comprises notamment entre le boulevard Anspach et le passage, où la circulation, du matin au soir, est devenue littéralement impossible.

Le comble, c'est que, à raison de la circulation autorisée dans les deux sens, des voitures s'arrêtent, l'une à droite, l'autre à gauche, obstruant complètement le passage.

Il est évident que la police devrait appliquer plus strictement — en attendant que la circulation en sens unique soit décrétée — les règlements en vigueur.

En effet, dès le 19 mai 1919, dans son instruction générale, depuis lors constamment rappelée aux agents de police et qui est devenue pour eux une sorte de vademecum en matière de circulation des véhicules, M. Max disait :

« L'agent tient la main à ce que les stationnements se fassent de manière à gêner le moins possible la circulation. A cet effet, il fait stationner les véhicules contre la bordure du trottoir; dans les rues étroites, il veille à

ce que les véhicules ne stationnent pas simultanément des deux côtés de la chaussée en ne laissant entre eux qu'un passage insuffisant; en ce cas, il fait avancer ou reculer l'un des véhicules pour donner plus d'aisance à la circulation. »

Le bourgmestre a fait insérer une disposition en ce sens dans le règlement général de police approuvé par le conseil communal le 2 mars 1925 et dont l'article 52 est ainsi conçu :

« Aucun véhicule, autre que la motocyclette ou le vélocipède, ne peut être laissé en stationnement vis-à-vis d'un autre véhicule déjà arrêté dans les rues dont la largeur ne permet pas le passage à quatre véhicules de front, non plus que sur les points de la voie publique où il existe des obstacles. »

Souhaitons que cette mesure soit plus strictement appliquée.

A propos de la circulation, signalons un essai intéressant qui vient d'être tenté à Paris : sur la place du Théâtre-Français, dans le prolongement de la rue de Rouen, on a installé une première borne de virage. Elle se présente aux regards sous la forme d'une coupole de fonte de 60 cm. de diamètre, couronnée, tout autour, d'une série de dix lentilles rouges en verre épais, éclairée, pendant la nuit, d'un feu fixe.

Ces bornes, déjà employées aux Etats-Unis ont pour but d'indiquer aux voitures le point où elles doivent prendre le virage. Comme on les place aux endroits dépourvus de refuge, leur utilité est aussi grande pour les chauffeurs que pour les piétons.

Signalons, d'autre part, que la commune de Saint-Josse-ten-Noode vient de doter divers emplacements de disques lumineux, visibles à la lumière du jour, s'allumant et s'éteignant automatiquement de deux en deux secondes et fournissant une indication très précise aux conducteurs de véhicules autant qu'aux piétons.

Saint-Josse a fait placer aussi, en certains endroits, des plaques indicatrices en travers de la voie charretière. Cette commune est d'ailleurs une de celles où la circulation, depuis longtemps, est le mieux organisée.

REGLEMENTATION DES QUARTIERS INDUSTRIELS. — L'Union des Villes et Communes belges ayant achevé la mise au point de la réglementation des bâtisses, des zones de recul, des quartiers et cités-jardins, et poursuivant son bel effort d'organisation urbanistique, vient d'aborder la question importante des quartiers industriels. Question rendue toute actuelle par les démarches de la commune d'Anderlecht, désireuse de formuler, grâce à l'appui de spécialistes compétents, une réglementation bien comprise accusant « la subdivision des territoires communaux en zones d'habitation et en zones industrielles ».

Il convient de citer en exemple, ici, le beau souci de prévoyance et d'organisation qui anime l'édilité anderlechtoise, pour le profit de la commune même, dont le développement croissant exige les plus strictes méthodes de répartition tant économiques qu'hygiéniques et esthétiques.

C'est ce qui amena le Collège anderlechtois à réaliser un travail préalable de projet d'appropriation en zone industrielle de réserves communales, ainsi que d'un classement rigoureux des diverses industries.

L'Union des Villes et Communes belges aura donc, pour les travaux de réglementation industrielle qu'elle se propose d'élaborer, une base concrète, extrêmement intéressante, puisqu'il s'agit d'une importante commune où le problème s'offre dans toute son ampleur.

La revue « Le Mouvement Communal », examinant, dans un article complet, les possibilités de réalisation que présente la législation actuelle concernant les établissements industriels, considère ensuite les rapports efficaces qui permettront, en la matière, aux autorités provinciale et communale d'établir un ordre de marche par l'élaboration des règlements.

Un examen, rédigé par M. Verwilghen, des prescriptions accomplies, à ce sujet, dans les pays étrangers, doit convaincre de la nécessité d'une telle réglementation tant pour la vie économique de la commune que pour

son caractère esthétique et pour sa salubrité.

Vient en conclusion le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 1926.

Dans le même numéro du « Mouvement Communal » (15 septembre 1926), l'intéressante étude de M. C. Lallemand, ancien préfet de la Seine Inférieure, sur la « Méthode pour tirer le meilleur parti des œuvres d'assistance et d'hygiène sociale », dont voici le schéma : Le But de la Méthode; Le Cadre d'Action : le Département; Les moyens d'action pour constituer l'Armement Social; L'organisation de la Seine-Inférieure; Le logement populaire. La formation ménagère de la femme; La protection contre les fléaux (hygiène sociale proprement dite); La natalité; Les collaborateurs, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE

LE CENTAURE. — Le premier numéro du « Centaure », chronique artistique éditée par la Galerie d'Art du même nom, vient de paraître. L'article liminaire expose le programme de la nouvelle revue qui se consacrera à la défense et à l'illustration de la peinture contemporaine.

Le numéro est dédié en grande partie aux membres du nouveau « Groupe des 9 » dont il donne le portrait ainsi qu'une définition succincte de leur art. Ce fascicule reproduit également d'émouvants souvenirs de Théodore Duret et se termine par une foule de renseignements et d'anecdotes sur les faits les plus saillants de l'actualité artistique. Il est illustré par de nombreuses reproductions d'œuvres d'artistes contemporains.

PRAESENS. — UNE NOUVELLE REVUE D'AVANT-GARDE vient d'être publié à Varsovie.

Le n° 1, présenté avec le plus grand soin, est pourvu d'un texte abondant et d'illustrations précieuses, inédites pour beaucoup,

touchant l'effort des modernistes polonais en architecture, peinture et sculpture.

Les questions d'architecture sont traitées par S. Syrkus, qui assume la direction de la revue avec le peintre Stazewski.

Des travaux intéressants dus à S. Syrkus sont publiés dans le numéro inaugural de « Praesens ». Nous citerons surtout sa collaboration aux énormes travaux de magasins et d'usines actuellement en cours, et dont on nous offre d'intéressants documents.

Mentionnons encore des travaux inédits des architectes E. Seydenbaytel, H. Oderfeld, J. Szanacja, B. Lachert, S. Malinowski,

Enfin des œuvres connues et appréciées des architectes Perron Elkouken, J. J. P. Oud, Van Doesburg, G. Rietveld, Mies Van der Rohe, M. Stam, complètent l'abondante documentation architecturale.

Nous avons plaisir à marquer ici notre sympathie pour l'effort considérable qui nous est révélé par la revue naissante.

Bien volontiers, et sincèrement, nous souhaitons à « Praesens » — groupe et revue — d'acquérir bonne place parmi les chercheurs qui s'orientent, et les réalisateurs qui s'imposent.

C O N C O U R S

BRABANT. — CONCOURS POUR UNE AFFICHE ILLUSTRÉE (annonçant l'Exposition Provinciale des Arts Décoratifs et Industriels 1926). — Nous apprenons que « la députation permanente a adopté les conclusions du jury du concours pour l'exécution d'une affiche illustrée en vue de l'exposition des Arts Décoratifs et Industriels de 1926. Aucun des projets présentés ne sera exécuté, toutefois des primes ont été accordées à MM. Clerbois, Creten, Desmet et Mlle Thuring ».

Ajoutons qu'il ne nuirait sans doute en rien qu'il soit fait part de plus de précisions sur les « conclusions du jury », et qu'un procès-verbal normalement rédigé n'enlève-

rait rien à la dignité du concours, même administratif.

De même une exposition générale des projets présentés, si elle peut apprendre ou plaire au public, n'enlèvera sans doute rien du poids des décisions du jury.

Il est dommage que chez nous les administrations se croient dispensées d'une correction rigoureuse en matière de concours publics.

Elles pourraient, avec infiniment plus de fruit, donner l'exemple d'une organisation loyalement prescrite.

C'est ce concours, sans grande portée heureusement, qui nous donne l'occasion de préciser notre manière de voir. Nous croyons d'ailleurs qu'elle n'est pas seulement nôtre.

E. H.

LONDRES. — Le concours pour les bureaux et magasins de la « Scottish Legal Life Assurances » s'est ouvert. C'est à Londres même que seront édifiés les nouveaux bâtiments qui comprendront :

Aux étages, les bureaux et magasins de la Société : 1^{er} étage : administration et département de « vie » (Life department); second étage : département d'hygiène. Au rez-de-chaussée, section spéciale du département de « vie », avec salle d'attente et grand vestibule, comprenant quatre lignes d'ascenseurs, et escaliers de secours. Les sous-sols seront utilisés au dépôt des nombreuses archives de la société. Il est prévu aussi que le rez-de-chaussée sera en partie affecté à des magasins, probablement d'accessoires automobiles.

Le concours ouvert aux architectes de Grande-Bretagne et d'Irlande, sera clôturé le 30 octobre 1926.

La revue « The Architects Journal » donne le détail, dans son numéro du 8 septembre 1926, des divers locaux requis, ainsi que des modes de présentation des projets.

ANGLETERRE. — CONCOURS DU « DAILY MAIL ». — Un nouveau concours, destiné à résoudre le problème de l'habita-

tion moyenne et de la petite maison, vient de s'ouvrir, organisé par le « Daily Mail », à Londres.

L'objectif visé par cette compétition est double : beauté, confort, d'une part, économie d'autre part.

Double aussi le sujet du concours. Deux types d'habitations sont proposés aux concurrents : le premier, maison de 1500 livres, de superficie moyenne, orientée est-ouest, située sur route et comprenant salle à manger, parloir, cuisine, 4 chambres à coucher, salle de bain, 2 w-c., annexes et garage. Le second type, de 850 livres, superficie restreinte, comprend : parloir, salle commune, petite laverie annexes, garage, 3 chambres à coucher, salle de bain et 2 w-c.

L'exposition des projets soumis se tiendra à Londres, en mars 1927.

CONGRES ET EXPOSITIONS

UN CONGRES DES ARTS DECORATIFS. — La province de Brabant organise, le 12 décembre, au Musée Royal du Cinquantenaire, un congrès de l'enseignement des Arts décoratifs et industriels, pendant l'exposition provinciale qui restera ouverte du 4 au 26 décembre.

Le programme comporte : le rapport de M. Renard sur l'art et la technique dans l'enseignement des arts décoratifs; la culture du goût, rapport de Mlle Bosché; les collections didactiques, rapport de M. Hauwaert; l'unification de l'enseignement, rapport de M. José Dierickx; le perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin en vue du développement des arts décoratifs et industriels, rapport de M. Rau; les dangers de l'amateurisme dans l'enseignement des arts décoratifs et industriels, rapport de Mlle Bosché.

Les personnes qui désirent participer au

fondie de tous les problèmes de l'urbanisme moderne.

congrès sont priées d'envoyer leur adhésion à la commission organisatrice, au Gouvernement provincial, rue du Chêne, 22, avant le 15 novembre.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE, 3, rue Ravenstein, Bruxelles, organise pour l'hiver 1926-1927 une série de causeries, destinées aux jeunes architectes, dessinateurs-architectes, élèves des écoles d'architecture. H. Derée : « Le rôle de l'architecte », le 12 novembre; H. Lacoste : « L'architecture funéraire (antique, Moyen âge, Moderne), les 18, 25 novembre et 2 décembre; P. Devos : « Rapport de voisinage et murs mitoyens », les 9 et 16 décembre; A. Pompe : « Le bois et son emploi raisonné », les 23 et 30 décembre; A. Puissant : « Les habitations à bon marché et leur groupement », les 20 et 27 janvier 1927. « Le béton armé », les 3 et 10 février 1927; J. De Ligne : « Formation et développement des villes » (Aperçus d'urbanisme », les 17 et 24 février; L. Mercenier : « De l'hygiène du bâtiment », les 3 et 10 mars; « L'éclairage électrique », les 17 et 31 mars; P. Bonduelle : « La composition architecturale », les 7 et 14 avril.

Ces causeries auront lieu au local de la société, les jeudis à 8 h. 30, hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 3.

Les personnes désireuses de suivre régulièrement ces causeries sont invitées à se faire inscrire au secrétariat de la Société.

A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, tenue à Lyon, du 24 au 31 juillet 1926, furent remarqués :

1. Les présentations du **Groupe des Œuvres Sociales** (présidé par M. Risler), illustrant l'effort fait en matière d'hygiène sociale, d'économie publique, de lutte contre la tuberculose, la syphilis et le taudis, pour la protection de l'enfance, l'édification d'habitations à bon marché, etc.

2. **Le Palais de la Femme**, œuvre récente de l'Armée du Salut. Immeuble de 5 étages; 750 chambres pour les femmes nécessiteuses; un large couloir de 2 mètres sépare les deux rangées de chambres. Celles-ci pourvues d'un mobilier complet. Au rez-de-chaussée, salle à manger pour 700 couverts. Enfin, des salles de récréation, bibliothèque, salle de gymnastique, de réunion, etc.

3. Les travaux de l'**Œuvre sociale de la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon**. 500 maisons ont été édifiées par cette société pour son personnel. Des cités-jardins pourvues de bains-douches, lavoirs publics, etc., etc.

4. **Cité d'habitations collectives**, par le grand architecte lyonnais Tony Garnier. Ce « quartier des Etats-Unis » est remarquable par la disposition de l'ensemble comme par les divers aspects des quartiers.

5. **Projet-type d'habitations collectives de M. Kharachnick**, ingénieur-architecte de la ville de Saint-Etienne, travail conçu dans un esprit large et moderne, dénotant de la part de son auteur une connaissance appro-

PRIX DE L'ABONNEMENT A LA SIXEME ANNEE DE	Belgique	Etranger
« LA CITE »	Francs belges	
	25.00	30.00

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

- | | | |
|---|-------|---------|
| a) <i>La 5^e année de « La Cité »</i> , au prix réduit de | 10.00 | 12.50 |
| <i>Les 3^e et 4^e années de « La Cité »</i> , au prix réduit de | 5.00 | 7.50 |
| (Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger). | | |
| b) <i>Le Cœur de la Ville de Bruxelles</i> , par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.) | | gratuit |
| c) <i>L'Abbaye de la Cambre</i> , par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50). | | gratuit |
| d) <i>Paul Hankar (1859-1901)</i> , par Ch. Conrardy, et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée. Prix en librairie : 3 francs. | | gratuit |

Tous les volumes de « La Cité » peuvent être fournis reliés en pleine toile, moyennant un supplément de fr. 12.50 par volume.

Editions « TEKHNÉ »

<i>LA CITE</i> . Première année. (Rare.)	fr.	30.—
Deuxième année. (Rare.)	fr.	15.—
<i>L'Art et la Société</i> , par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés	fr.	20.—
<i>Matériaux de substitution dans la construction de maisons</i> , par J Seroen, architecte. Une brochure illustrée	fr.	2.—
<i>L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge</i> , par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée	fr.	3.—
<i>Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail</i> , par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée	fr.	1.—
<i>L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque</i> , par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste	fr.	1.—
LA REVUE « TEKHNÉ » Collection complète de la 2 ^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés	fr.	15.—

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

Établissements F. BIVORT, M. CORNÉ ET C°

11, rue Fossé aux Loups

BRUXELLES

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

Ingénieurs Conseils

Appareils de levage et de manutention — Ponts roulants — Ascenseurs —
Montes-charges — Mono-rails — Élévateurs — Câbles transporteurs aériens

CRICS ET VÉRINS

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES — PONTS — CHARPENTES — PYLONES



Tuileries et briqueteries du "PROGRÈS",

Société anonyme -- à Hennuyères (Belg.)



PLANCHERS transportables
en briques creuses armées
CHEMINÉES DE FUMÉE ET DE VENTILATION
A CONDUITS SIMPLES ET MULTIPLES (Système Breveté)
BÉTON - Poutres - Charpentes

305

PHOTOGRAPHIE
D'ARCHITECTURE
& D'ŒUVRES D'ART

· · · · ·

DUQUENNE

· · · · ·

50 RUE ROUGE. UCCLE
BRUXELLES. TÉL 40366

384

TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS
PORTES — FENÊTRES — ESCALIERS
TRAVAUX EN SERIE

LES MENUISERIES LIÉGEOISES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

RUE GRANDE FOXHALLE

TÉLÉPHONE : 6394. HERSTAL
COMPTE - CHÈQUES POSTAUX 446,99